



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020

En ligne

LE TRAVAILLEUR ET LE PANGOLIN



Colloque en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le jeudi 3 décembre 2020 à 18 heures

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020

En ligne

LE TRAVAILLEUR ET LE PANGOLIN

Les récentes modifications législatives et réglementaires en lien avec la COVID-19 sont-elles exceptionnelles ou peut-on trouver dans l'histoire du droit du travail des bouleversements similaires ?

L'idée parfois exprimée selon laquelle « l'employeur en rêvait, la COVID-19 l'a fait » est-elle justifiée ?

Sur plusieurs aspects, la COVID-19 a marqué une régression des droits des salariés et de leurs représentants mais elle s'est également mise à leur service en permettant le développement de certains droits.

Ainsi, la pandémie a mis en évidence l'obligation de prévention qui pèse sur l'employeur, offrant notamment des décisions judiciaires importantes et mettant en exergue le rôle central de l'inspection du travail dans la protection de la santé des travailleurs.

En outre, la pandémie a permis à certains employeurs d'imposer le télétravail mais cette mesure est finalement plébiscitée par nombre de salariés. La formation sera l'occasion d'aborder les enjeux, les risques, les modalités et la négociation du télétravail.

Le droit de retrait a été mobilisé par de nombreux salariés en situation de danger face à la COVID-19. La formation sera l'occasion d'explorer les conditions et les limites du droit de retrait en période de pandémie.

Enfin, la COVID-19 a des conséquences économiques importantes qui peuvent servir de prétexte pour des suppressions d'emploi dans des sociétés où la situation économique réelle de l'entreprise ne le nécessite pas. Comment réagir à ces suppressions d'emploi et notamment contredire l'argumentation économique et juridique de l'employeur sur ces prétendues difficultés économiques liées la pandémie ?

Autant de réflexions que nous allons aborder ensemble pendant cette journée, sur la base des expériences passées et des champs ouverts grâce à la détermination d'actrices et d'acteurs de divers horizons.



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

LE TRAVAILLEUR ET LE PANGOLIN

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020
En ligne

PROGRAMME

9h00-9h15 : Accueil

Estellia ARAEZ, présidente du SAF
Bénédicte ROLLIN, responsable de la Commission sociale

9h15-10h : Introduction

Jacques LE GOFF, professeur émérite des Universités, Faculté de Brest

Matin : Travailler en temps d'épidémie : prévenir plutôt que guérir

Modératrice : Judith KRIVINE, avocate au Barreau de Paris, membre du SAF

10h-11h : Contraindre l'employeur à respecter l'obligation de prévention

Valérie LABATUT, secrétaire nationale du SNTFFP-CGT et Clémence LIOTARD, représentante syndicale CGT Inspection du travail du Nord-Pas-de-Calais
Jean François LEJEUNE, expert CSE (SSCT), cabinet Progexa

11h-11h30 : Débat

11h30-12h30 : Le télétravail : une mesure de protection de la santé ou de dégradation des conditions de travail ? – enjeux, modalités, négociations

Sophie HUMBERT, avocate au Barreau de Paris, membre du SAF et Jean Simon BITTER, syndicaliste
Jean PRALONG, psychologue, enseignant-chercheur

12h30-13h00 : Débat avec la salle

13h00-14h00 - PAUSE DEJEUNER

Après-midi : Travailler en temps d'épidémie : mission impossible ?

Modératrice : Bénédicte ROLLIN, avocate au Barreau de Paris, responsable de la Commission sociale du SAF

14h15-15h15 : Face au risque lié au COVID, se retirer

Lucie JUBERT, enseignante-chercheuse
Laurent DEGOUSEE, syndicaliste et défenseur syndical

15h15-15h45 : Débat

15h45-16h45 : Réagir aux suppressions d'emploi

Thierry DAMET, expert-comptable, cabinet Alter
Valéria ILIEVA, enseignante-chercheuse

16h45-17h15 : Débat avec la salle

17h15-18h00 : Conclusion

Tatiana SACHS, enseignante-chercheuse



COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

LE TRAVAILLEUR ET LE PANGOLIN

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020
EN LIGNE

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées au droit social depuis la pandémie.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit du travail : magistrats, avocats, conseillers prud'homaux, juristes associatifs et syndicalistes.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats

(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : huit heures - Formation payante

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.